

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Pôle Enfance : poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet annualisé – Modification du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 mars 2021 créant un poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet à hauteur de 62% du temps de travail réglementaire, pour le Pôle Enfance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le temps de travail de ce poste à hauteur de 80%, soit 1285 heures effectives, annualisées de manière à répondre aux besoins du service en fonction des saisons et intersaisons.

Le conseil municipal,
Sur le rapport du Maire ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- DECIDE de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet à hauteur de 80% du temps de travail réglementaire, soit 1285h annuelles, à compter du 1er septembre 2022.
- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.
- DIT que les crédits seront prévus aux articles 6411 ou 6413 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 23/09/22



Le Maire

Yves GENEVOIS